

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2026

– Point 7c de l'ordre du jour –

Délibération 2026-09

Relative à la modification de l'article 55 de la délibération définissant le cadre d'emploi relatif aux personnels contractuels de droit public pris en application du décret n°2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire.

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu l'article R 1413-12 du code de la santé publique ;

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire et notamment son article 6 ;

Vu la délibération n°2022-30 du 17 juin 2022 du Conseil d'administration de Santé publique France relative au cadre d'emploi des personnels contractuels de droit public, pris en application du décret n°2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire et notamment son article 55 ;

Vu les avis du comité social d'administration en date du 12 février et du 23 février 2026 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – L'article 55 de la délibération du Conseil d'administration susvisée est modifié comme suit :

« Les emplois de Directeur(trice) Général(e), de Directeur(trice) Général(e) adjoint(e), de directeur(trice), d'Adjoint(e) au Directeur, d'Agent comptable et de fondé(e) de pouvoir auprès de l'Agent comptable sont exclus du champ d'application du décret du 7 mars 2003 ».

Article 2 – La Directrice générale par intérim de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 10 avril 2026

Sylvie LEMMET
Présidente par intérim du Conseil d'administration